

Mission Circulation
Sécurité Routière et
Gestion de Crise

Bureau Sécurité,
Gestion de Crise

Observatoire
départemental de la
sécurité routière

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Bilan de l'insécurité routière

département des Deux-Sèvres

2017



Direction départementale des territoires
Deux-Sèvres

Direction départementale interministérielle (DDI)

Éditorial

En 2017, la baisse du nombre de tués sur les routes s'est poursuivie malgré l'augmentation significative du nombre d'accidents, de blessés et de blessés hospitalisés.

Comme pour les années précédentes, c'est la tranche des 18/24 ans qui a la plus impactée l'accidentologie locale par rapport à la représentation démographique du département.

On constate également une forte hausse de la mortalité des seniors de 65 ans et plus par rapport à l'année 2016 (+6 tués).

L'automobile (VL-VU) reste le mode de locomotion ayant le plus d'accidents dans le département des Deux-Sèvres.

En 2017 comme en 2016 et malgré une baisse du nombre des tués (-3) le nombre des accidents corporels continu d'augmenté (+14).

Le nombre d'accidents corporels cumulés, impliquant des personnes alcoolisées ou sous l'emprise de produits stupéfiants à continué de progresser cette année..

Pour 2017, les chiffres ont une tendance générale en hausse. Cela souligne la fragilité des bilans annuels. Des pistes d'actions nouvelles sont à rechercher afin de faire baisser significativement et durablement l'accidentologie dans notre département.

Page 3 Contexte départemental

Page 4 Bilan 2017

Page 5 Les usagers

Page 6 Les modes de déplacements

Répartition circonstancielle des accidents

Page 7 Répartition spatiale des accidents

Page 8 Répartition temporelle des accidents

Page 9 Le département face au enjeux nationaux

Page 10 Carte des accidents mortels

Source

Ce document a été réalisé à partir des données des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC). Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière constitue la première source de données en accidentologie. Pour chaque accident corporel qui fait l'objet d'un procès verbal (PV), les forces de l'ordre établissent un BAAC qui recense les données les plus complètes possibles sur les caractéristiques de l'accident (localisation, date, heure, type de voie, véhicules, usagers impliqués, etc...).

Avertissement : en parallèle des données quantitatives, des pourcentages apparaissent. Ces taux ne sont pas forcément représentatifs statiquement, car s'appliquant à de trop faibles nombres.

Conception / Réalisation : ODSR Deux-Sèvres

Définitions

BAAC : Bulletins d'analyse des accidents corporels de la circulation. Un accident corporel (mortel ou non mortel) de la circulation :

- implique au moins une victime
- implique au moins un véhicule
- survient sur la voie publique

Un accident implique des usagers parmi lesquels on distingue :

- les personnes indemnes (non décédées et ne nécessitant pas
- de soins médicaux)
- les victimes

Les victimes sont :

- les personnes tuées qui décèdent du fait de l'accident ou dans les trente jours qui suivent l'accident
- les personnes blessées hospitalisés +24h (BH)
- les personnes blessées hospitalisés -24h (BNH)

Gravité :

- G1 : Nombre d'accidents avec tué(s) ou BH, pour 100 accidents.
- G2 : Nombre d'accidents mortels, pour 100 accidents.
- G3 : Nombre de tués + BH, pour 100 accidents.
- G4 : Nombre de tués, pour 100 accidents.
- G5 : Nombre de tués + BH, pour 100 victimes.
- G6 : Nombre de tués, pour 100 victimes.

Coût de l'insécurité routière

Les coûts liés à l'insécurité routière sont intégrés dans l'évaluation socio-économique des infrastructures de transports. Ils correspondent à la somme de 3 éléments :

- une perte de production (fruit du potentiel du défunt et de son travail)
- un pretium doloris (perte affective pour ses proches)
- un pretium vivendi (« prix » de la vie de la victime)

(Yves Crozet & All. In Transports, n° 422 déc, 2003)

Pour 2014, d'après l'ONISR, les valeurs tutélaires de l'insécurité routière sont :

- 3 millions d'euros pour une personne tuée
- 395 000 euros pour une personne hospitalisée plus de 24 heures
- 15 000 euros pour un blessé léger

Au coût des accidents corporels s'ajoute celui des accidents uniquement matériels (correspondant aux seuls dégâts matériels en responsabilité civile)

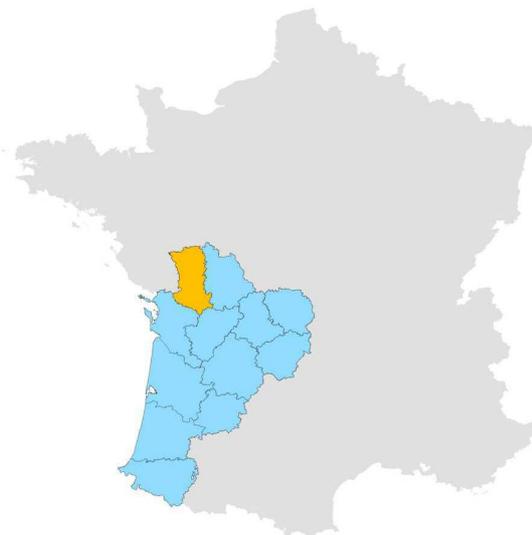
Le coût total de l'insécurité routière est ainsi estimé à 37 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB

(Les chiffres donnés ici ont été arrondis, se référer au bilan de l'accidentalité de 2014 de l'ONISR - La documentation française)



Contexte départemental

- 371 632 hab. (insee 2013) soit 0,56 % de la population métropolitaine
- 5999 km² soit 0,9 % du territoire métropolitain
- 62 habitants au km²
- 4077 km de réseau routier détaillé comme suit :
 - ◆ route départemental : 3870 km
 - ◆ route national : 120 km
 - ◆ route autoroutier : 87 km



Accidentologie 2017

Deux-Sèvres

- **214** accidents corporels
- **28** tués
- **280** blessés dont **199** hospitalisés

Nouvelle-Aquitaine

- **4 604** accidents corporels
- **353** tués
- **5 811** blessés dont **2 289** hospitalisés



Bilan 2017

- 214 accidents corporels soit 15 de plus qu'en 2016 (+8%)
- 28 accidents mortels soit 5 de moins qu'en 2016 (-15%)
- 28 tués soit 6 de moins qu'en 2016 (-18%)
- 280 blessés soit 36 de plus qu'en 2016 (+15%)
- 199 blessés hospitalisés soit 21 de plus qu'en 2016 (+12%)

Récapitulatif des accidents sur les 5 dernières années

Années	Accidents corporels	Tués	BH	Total des blessés	Accidents mortels	Gravité
2013	197	30	155	235	28	15,23
2014	178	25	137	218	20	14,04
2015	165	37	124	196	31	22,42
2016	199	34	178	244	33	17,09
2017	214	28	280	199	28	13,08

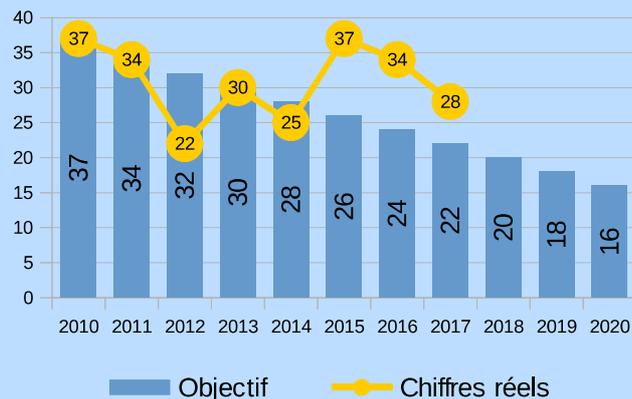
Après une baisse régulière des accidents corporels jusqu'en 2015, leur nombre a fortement augmenté les deux dernières années. Il en est de même pour les blessés.

En ce qui concerne les tués, leur nombre a diminué en 2017 par rapport à 2016.

Le gouvernement a fixé comme objectif de réduire la mortalité à moins de 2000 personnes pour la métropole à l'horizon 2020.

D'un point de vue statistique, cet objectif nécessite de réduire la mortalité à un rythme moyen annuel de 6,7 % à partir de 2010.

Appliqué à l'échelle départementale ce rythme correspond à la régression présentée ci-dessous.

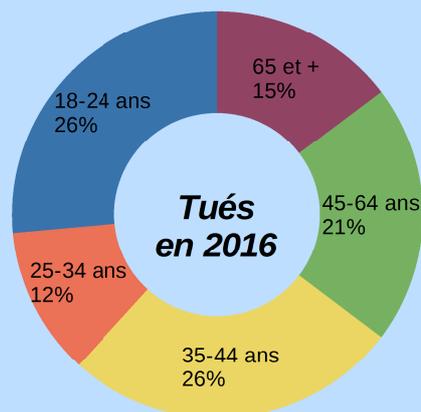
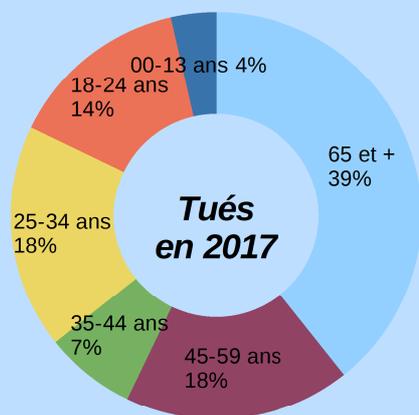
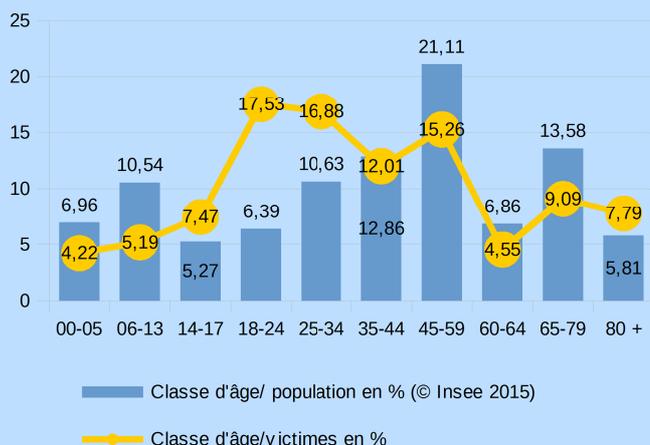


Les usagers

Rappel des chiffres

- 214 accidents dont 28 mortels
- 28 tués
- 280 blessés dont 199 hospitalisés

Répartition des victimes par tranches d'âges



Répartition des tués par classes d'âges

Malgré une baisse conséquente du nombre de tués (-5) et un nombre des victimes total resté constant par rapport à 2016,, la tranche d'âge 18/24 ans reste sur-représentée dans l'accidentologie locale par rapport à la part démographique qu'elle représente. Elle représente pour l'année 2017 un peu plus de 17,5 % des victimes et 14,3 % des tués. Cette tranche d'âge est également impliquée dans 21,7 % des accidents corporels, ce chiffre étant en baisse de 7,3 % par rapport à l'année précédente.

La totalité des tués dans cette tranche d'âge sont des conducteurs ainsi que des hommes et 75 % conduisaient un véhicule léger (VL/VU).

On notera que la mortalité des plus de 65 ans a connue une forte hausse en 2017 (+120 % de tués) ainsi que le nombre de victimes (+62,5 %) par rapport à l'année précédente.

Cette tranche d'âge représente près de 40 % des tués et 17 % des victimes en 2017. Ils sont impliqués dans près de 30 % des accidents corporels, c'est une hausse de 26,5 % par rapport à l'année précédente.

Classe d'âge	2016		2017	
	Tués	Victimes	Tués	Victimes
00-13	0	10	1	29
14-17	0	34	0	23
18-24	9	57	4	54
25-34	4	41	5	52
35-44	9	42	2	37
45-59	5	50	5	47
60-64	2	12	0	14
65-79	3	20	8	28
80 et +	2	12	3	24



Répartition par mode de déplacement

L'automobile (VL-VU) reste le mode de locomotion le plus accidentogène dans le département des Deux-Sèvres. Elle est impliquée dans plus de 83 % des accidents corporels c'est une hausse de 8,5 % par rapport à l'année 2016. Ce type de transport totalise 68 % des tués en 2017. Leur nombre est en baisse de 13,6 % par rapport à l'année dernière.

Le nombre d'accidents corporels impliquant des motocyclettes est de 18,2 % pour 2017. Ce chiffre est en hausse de 35 % par rapport à l'année précédente. Ce mode de transport totalise un peu plus de 14 % des tués.

Tués et victimes par mode de transports

Mode de déplacement	2016		2017	
	Tués	Victimes	Tués	Victimes
Piéton	3	22	2	23
Bicyclette	0	13	1	15
Cyclomoteur	1	44	2	30
Motocyclette	5	29	4	40
VL - VU	22	164	19	190
PL	2	3	0	2
autre	1	3	0	8
Véhicule seul	12	87	11	93

VL/VU : véhicule léger ou véhicule utilitaire

PL : poids-lourd

Cyclomoteur : deux roues < 50 cm³

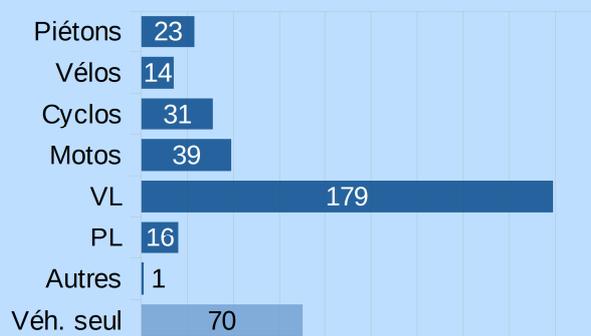
Motocyclette : deux roues ≥ 50 cm³

Les modes de déplacements

Répartition des tués par modes de transports (comparaison avec 2016)

- 2 piétons (-1)
- 1 sur bicyclette (+1)
- 2 sur cyclomoteur (+1)
- 4 sur motocyclette (-1)
- 19 à bord d'un véhicule légers (VL/VU) (-3)
- Aucun à bord d'un Poids-lourd (PL) (-2)

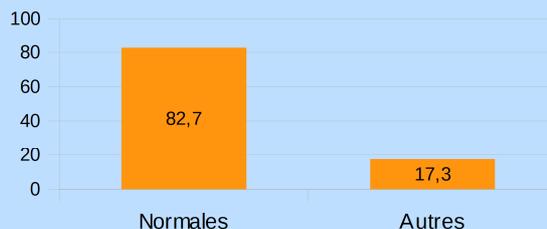
Accidents impliquant au moins un ...



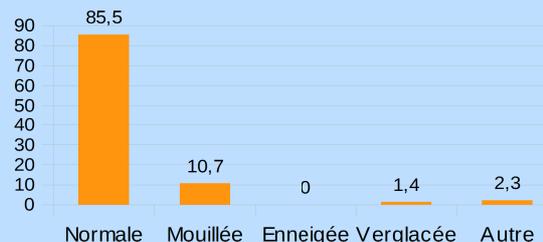
Un accident peu être comptabilisé plus 1 fois

Répartition circonstancielle des accidents

Conditions atmosphériques en %

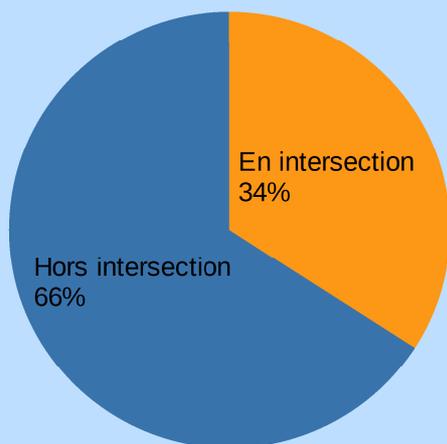
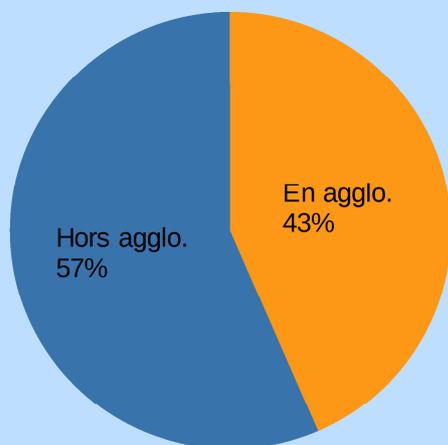


Etat de la surface en %



Répartition spatiale des accidents

Année 2017	Hors agglo.	Hors inter.
Nombre d'accidents	121	141
Nombre d'accidents mortels	22	21
Tués	22	21
Blessés	181	184
Blessés hospitalisés	134	135



Répartition selon le réseau

En 2017, près de 61 % des accidents corporels ont eu lieu sur route départementale. Ce chiffre est resté constant par rapport à l'année 2016 (130 accidents).

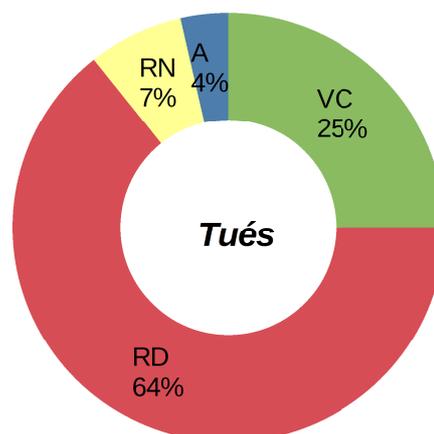
Toutefois, le nombre de tués sur ce réseau est en forte baisse par rapport à l'année précédente (-9). Il comptabilise 64,3 % des tués sur l'année 2017.

66 % des accidents corporels ont eu lieu hors intersection, c'est une hausse d'un près de 7 % par rapport à 2016. Ces accidents ont provoqué la mort de 23 personnes soit 82 % des tués. Cependant, leur nombre a baissé de près de 26 % par rapport à l'année précédente.

57 % des accidents corporels ont eu lieu hors agglomération, c'est une hausse d'un près de 10 % par rapport à 2016. Ces accidents ont provoqué la mort de 22 personnes soit 78,5 % des tués. Cependant, leur nombre a baissé d'un peu plus de 21 % par rapport à l'année précédente.

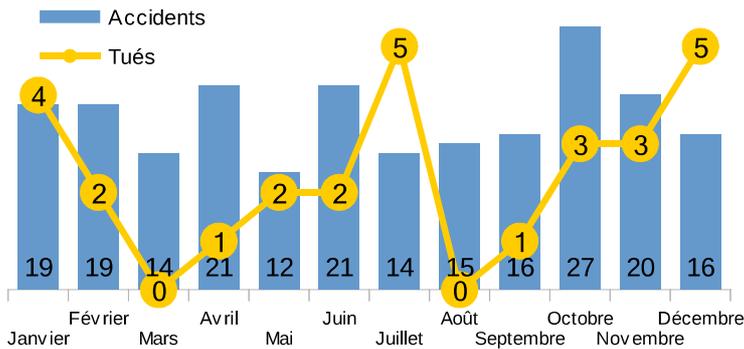
Années 2017	A	RN	RD	VC	Autre
Nombre d'accidents	10	8	130	61	5
Nombre d'accidents mortels	1	2	18	7	0
Tués	1	2	18	7	0
Blessés	11	21	178	65	5
Dont blessés hospitalisés	10	17	130	39	3

A : autoroute
 RN : route nationale
 RD : route départementale
 VC : voie communale
 Autre : hors réseau public et parc de stationnement





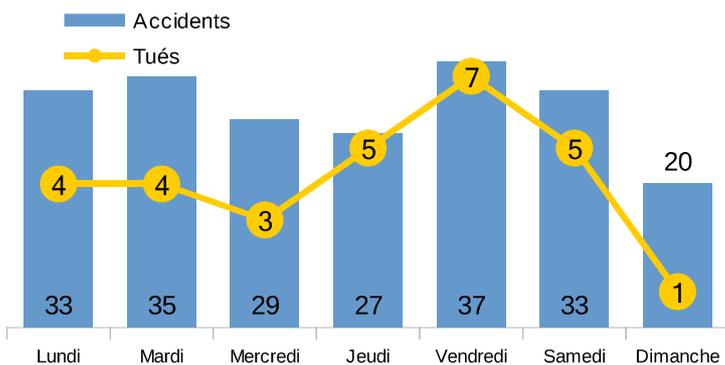
Répartition par mois



Le mois d'octobre avec 12,6 % des accidents corporels a été le plus accidentogènes en 2017.

Les plus meurtriers sur cette période sont le mois de juillet et décembre avec près de 18 % des tués et janvier avec près de 14 % des tués.

Répartition par jour

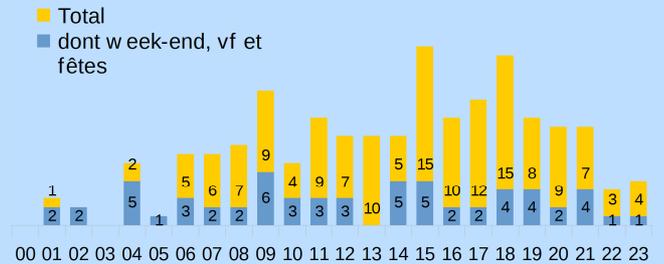


Avec 17,3 % des accidents corporels, le vendredi a été le jour de la semaine en 2017 le plus accidentogène, suivi par le mardi avec 16,3 %.

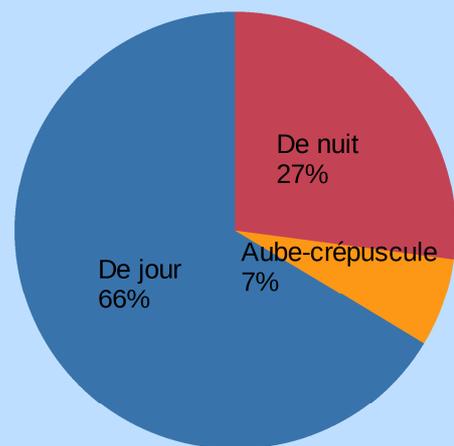
Le vendredi a également été le jour le plus meurtrier avec 25 % des tués ainsi que le jeudi et samedi avec près de 18 % des tués.

Répartition temporelle des accidents

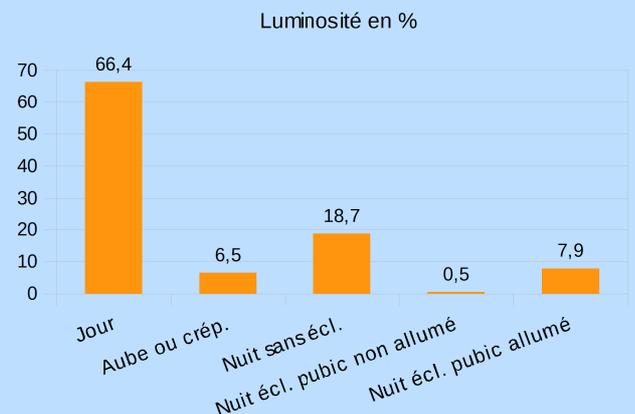
Répartition par heures



Les accidents demeurent plus fréquents en semaine, durant la journée et plutôt aux « heures de pointes » aux moments où le trafic est le plus dense.



27 % des accidents corporels ont lieu la nuit avec un indicateur de gravité(G4) de 15,8, alors qu'il n'est plus que de 11,8 pour les accidents diurnes.



Le département face au enjeux nationaux

- Alcool
- Stupéfiants
- Les cyclomoteurs
- Les motocyclettes
- Vitesse

L'alcool

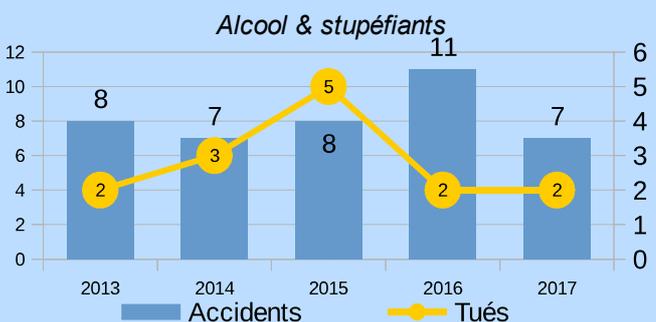
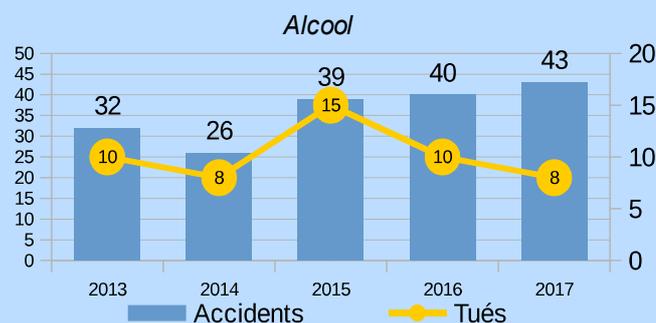
C'est 20 % des accidents corporels et un peu plus de 28 % des tués. Le nombre de ces derniers est en baisse de 20 % par rapport à 2016.

23 % des accidents avec alcool impliquent un conducteur alcoolisé de moins de 25 ans et la totalité sont des hommes.

Accidents impliquant au moins une alcoolémie ...

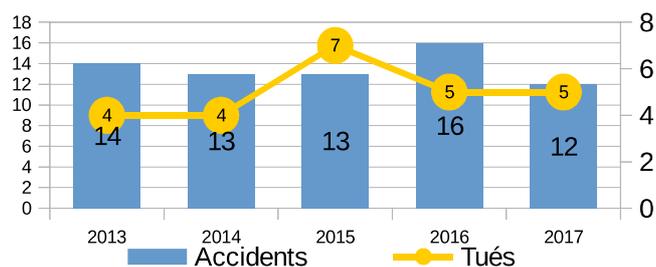
Année 2016	0,5<1*	1<2*	2<3*	>3*	Nc ¹
Nbe d'accidents	12	21	6	1	3
Nbre d'accidents mortels	2	4	1	1	
Tués	2	4	1	1	
Blessés	13	26	6		4
Blessés hospitalisés	8	18	5		1

*Grammes par litre de sang - ¹ Non connu



Stupéfiants

C'est un peu moins de 6 % des accidents corporels pour 18 % des tués.



Les cyclomoteurs (< 50 cm³)

Ils sont impliqués dans 14,5 % des accidents corporels. C'est une hausse de 24 % par rapport à l'année dernière (+10). Il y a eu sur cette période 2 tués, c'est 1 de plus quand 2016.

Les motocyclettes (≥ 50 cm³)

Ils sont impliqués dans 18,2 % des accidents corporels. C'est une hausse de 34,5 % par rapport à l'année dernière. Il y a eu sur cette période 4 tués, c'est 1 de moins quand 2016.

Contrôles systèmes automatisés (CSA)

Infractions :

85 549 infractions ont été relevées sur les équipements fixe vitesses du département en 2017. C'est une baisse de 27 % par rapport à l'année précédente.

2 916 infractions sur feux rouges soit 15 % de baisse par rapport à 2016

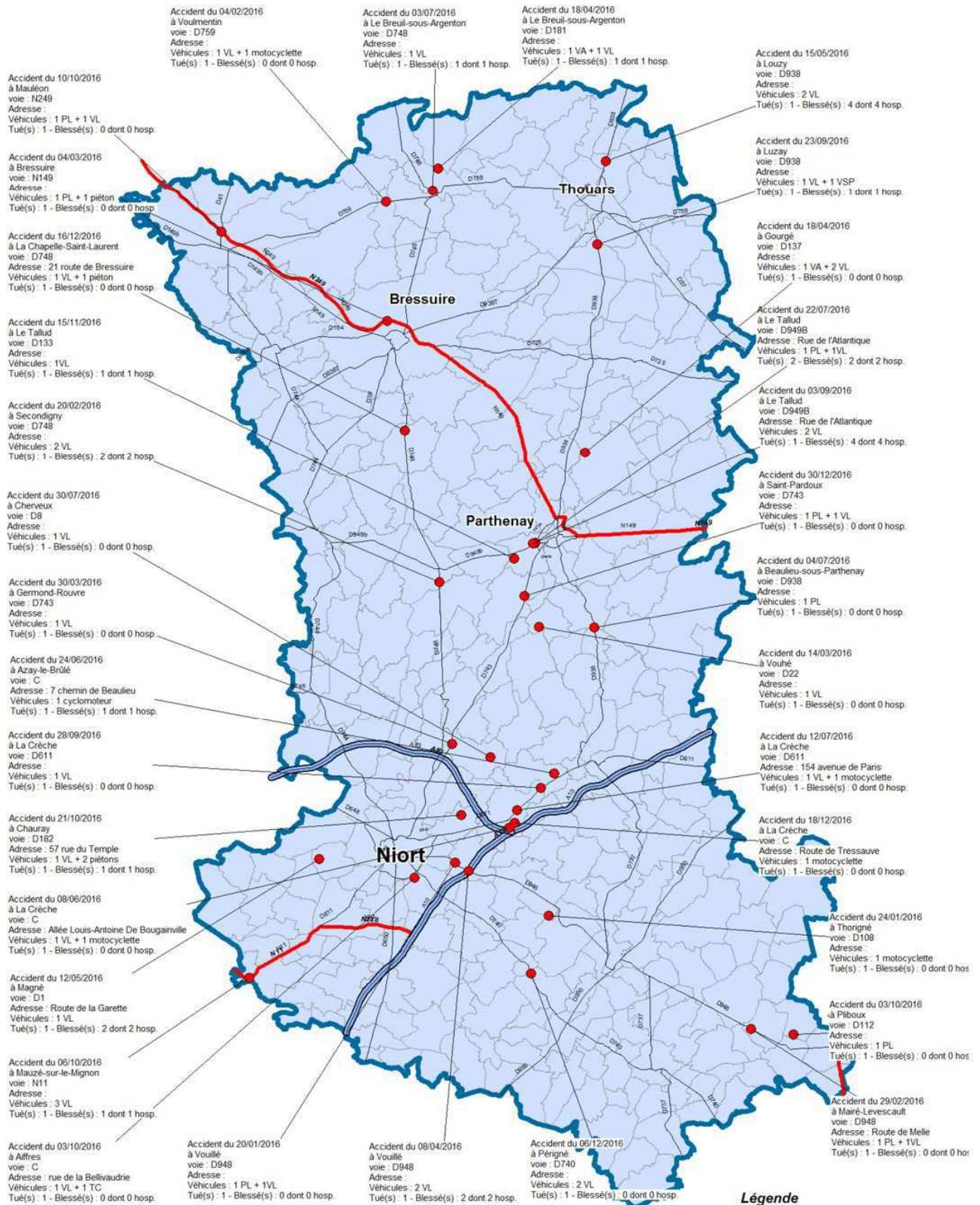
Infractions	Total	Entre 40 et 50 km/h	Supérieur à 50 km/h	Feu rouge
2016	87 910	257	206	3 445
2017	85 549	253	208	2 916

Équipements :

Il y a actuellement 31 radars en service sur le département,

- 16 radars vitesse classiques
- 4 radars vitesse double-sens
- 5 radars vitesse discriminants
- 1 radar vitesse moyenne
- 4 radars feu rouge

Carte des accidents mortels



Légende

- Autoroutes
- Routes nationales
- Routes départementales structurantes
- Limites communales
- Limite départementale

5 0 5 10
Kilomètres



sources : DDT9 - août 2016
Mapinfo 7.8
copyright IGN-BD Carto - DDT9
Mission Circulation Sécurité routière et Gestion de Crise
Bureau Sécurité Gestion de Crise
Observatoire Départemental de la Sécurité Routière



PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES

Pour toutes demandes complémentaires adressez-vous à l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière
Direction départementale des Territoires – Mission Circulation Sécurité routière de Gestion de crise – Bureau Sécurité, Gestion de crise
39, avenue de Paris – BP 526 – 79000 Niort cedex

Contact : ODSR : 05 49 08 57 98 – Courriel : christian.biou@deux-sevres.gouv.fr